

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 novembre 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, LARBEOU Monique, LARRE Françoise, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : LAHORE Frédéric, CAZENAVE Chrystelle, LARRAZABAL Didier, BAZES Dominique.

Absents : MATTEI Jean-Paul.

Nombre de délégués présents : 28

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 28

Voté à l'unanimité

**N°75- 10/2014 : ADHESION A LA PRESTATION SANTE AU TRAVAIL PROPOSEE PAR LE
CDG**

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé au travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Il propose l'adhésion à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} décembre 2014.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Communautaire,

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} décembre 2014 à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion,

AUTORISE le Président à signer la convention proposée en annexe,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 12/12/2014
et publication ou notification
du : 12/12/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 novembre 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, LARBEOU Monique, LARRE Françoise, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : LAHORE Frédéric, CAZENAVE Chrystelle, LARRAZABAL Didier, BAZES Dominique.

Absents : MATTEI Jean-Paul.

Nombre de délégués présents : 28

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 28

Voté à l'unanimité

N°76- 10/2014 : REGLEMENT INTERIEUR

Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président présente un projet de règlement intérieur. Il rappelle que ce règlement intérieur n'est pas obligatoire pour les Communautés de Communes de la taille de la Communauté de Communes OUSSE-GABAS. Il propose toutefois à l'assemblée d'adopter le règlement intérieur présenté, ceci afin de fixer certaines règles de fonctionnement du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur proposé en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 12/12/2014
et publication ou notification
du : 12/12/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 novembre 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, LARBEOU Monique, LARRE Françoise, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : LAHORE Frédéric, CAZENAVE Chrystelle, LARRAZABAL Didier, BAZES Dominique.

Absents : MATTEI Jean-Paul.

Nombre de délégués présents : 28

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 28

Voté à l'unanimité

N°77- 10/2014 : RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Monsieur le Président rappelle que par délibérations du 11 avril 2013, du 7 novembre 2013 et du 13 mars 2014 l'assemblée décidait l'embauche de quatre Emplois d'Avenir dans le cadre du dispositif créé par l'Etat depuis novembre 2012 afin de s'attaquer au chômage des jeunes peu ou pas qualifiés.

Il rappelle que quatre jeunes ont donc été embauchés ; deux affectés au service Environnement afin notamment d'anticiper un départ à la retraite et de renforcer le service, et deux autres pour le service Petite Enfance dans le cadre de l'ouverture de deux nouvelles structures d'accueil.

Il propose aujourd'hui l'embauche d'un emploi d'avenir supplémentaire afin de compléter l'équipe de remplacement-renfort du pôle petite enfance.

Où l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, le Conseil,

DECIDE l'embauche d'un Contrat d'Avenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 12/12/2014
et publication ou notification
du : 12/12/2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, avenue Labordes
64420 SOUMOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OUSSE-GABAS**

Séance du 27 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARRERE, Président.

Date de la convocation : le 20 novembre 2014

Présents : MORLANNE Romain, MINVIELLE Maurice, MILLET René, BARRERE Jean-Pierre, DIEU Nicole, LASCASSIES Jean-Jacques, MONTAGUT Martine, PONNEAU Evelyne, POUBLAN Bernard, MAGENDIE André, LARBIOUZE Olivier, LAFARGUE Mathieu, LAGARRUE Jean-Paul, MINVIELLE Fabien, MAHIEU Nadège, VELEZ Daniel, BORDE-BAYLACQ Claude, NOUGUEZ Alain, POUTS Sylvie, LALANNE Jean-Claude, LARBEOU Monique, LARRE Françoise, SOUSBIELLE Henri, VOISIN Christophe, MASSIGNAN Bernard, TREPEU Alain.

Excusés : LAHORE Frédéric, CAZENAVE Chrystelle, LARRAZABAL Didier, BAZES Dominique.

Absents : MATTEI Jean-Paul.

Nombre de délégués présents : 28

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 28

Voté à l'unanimité

**N°78- 10/2014 : DEMANDE D'INTEGRATION DES ALUMINIUMS ISSUS DES
MÂCHEFERS DANS LA CONVENTION ECO-EMBALLAGES PAR AVENANT**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement rappelle que la Communauté de Communes Ousse Gabas bénéficie d'une prime de soutien auprès d'Eco-Emballages pour la reprise de l'acier issu des mâchefers dans le cadre du contrat pour l'action à la performance (CAP). Le SMTD, gestionnaire de l'UIOM est aujourd'hui en capacité d'extraire les aluminiums.

Afin de percevoir les soutiens d'Eco-Emballages au 1^{er} janvier 2015, il est nécessaire de signer un avenant pour intégrer l'aluminium issu des mâchefers au Contrat d'Action à la Performance du barème E d'Eco-Emballages.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'intégration des aluminiums issus des mâchefers au CAP du barème E d'Eco-Emballages.

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de Communes l'avenant au CAP.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre BARRERE

Acte rendu exécutoire
après envoi en Préfecture
le : 15.01.2015
et publication ou notification
du : 15.01.2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUSSE - GABAS
80, Avenue Lashardes
64420 SOUMBOULOU
Tél. 05 59 16 08 80
Fax 05 59 16 08 84